

MFCD : Nombre maxi de justificatifs

Un adhérent vient de nous informer d'une restriction d'utilisation de MFCD.

Souhaitant préparer un voyage futur, il a établi trois justificatifs de voyage.

Il envisage d'effectuer un voyage en TER le lendemain matin, l'édition d'un nouveau justificatif lui est refusé par MFCD.

Cette limitation à trois justificatifs simultanément actifs n'est pas anormale, c'est une décision de la SNCF.

Si comme notre collègue, vous vous faites prendre par cette limitation : quelles sont les solutions ?

- Pour le lendemain, vous pouvez toujours acheter en gare ou sur SNCF Connect un billet à 90% de réduction.
- A l'avenir, établissez les justificatifs le plus tard possible car souvenez-vous ; un justificatif validé ne peut pas être annulé.
- Enfin, il n'y a aucun lien entre les applications SNCF Connect et MFCD ; vous pouvez donc faire vos réservations bien avant d'avoir édité les justificatifs de voyage avec MFCD.